

# Appel à projets

## Résidence territoriale d'aide à la création chorégraphique

Mission Danse de Saint-Quentin-en-Yvelines



Dans le cadre de sa politique de soutien à la création artistique et de développement de la danse sur son territoire, la Mission Danse de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) lance un appel à projets à destination des compagnies chorégraphiques franciliennes en vue de l'accueil d'une résidence territoriale d'aide à la création.

## 1. Objectifs de l'appel à projets

Le présent appel à projets a pour objet de sélectionner une compagnie chorégraphique pour la mise en œuvre d'un projet de création s'inscrivant dans une résidence territoriale sur deux saisons artistiques, de septembre 2027 à avril 2029.

L'expression des cultures urbaines est particulièrement bienvenue.

Cette résidence a vocation à :

- soutenir la création en danse ;
- accompagner un projet artistique dans la durée ;
- favoriser l'inscription territoriale des équipes artistiques ;
- développer des actions d'éducation artistique et culturelle ;
- encourager les dynamiques partenariales à l'échelle de l'agglomération.

Une attention particulière sera portée aux projets intégrant les cultures urbaines, en lien avec les spécificités culturelles du territoire.

## 2. Cadre et modalités de la résidence

La résidence se déroulera sur les saisons : 2027-2028 et 2028-2029.

Elle s'inscrira dans une temporalité de création comprise entre septembre 2028 et avril 2029.

La compagnie retenue sera accueillie sur plusieurs lieux du territoire, en lien avec les équipements culturels et les communes de Saint-Quentin-en-Yvelines.

## 3. Dimension territoriale

La résidence revêt un caractère territorial affirmé. À ce titre, le projet retenu sera accompagné par la Mission Danse de SQY pour :

- s'articuler avec les communes de l'agglomération ;
- s'inscrire dans une logique de coopération avec les structures culturelles, éducatives et sociales du territoire ;
- prendre en compte les spécificités locales et les publics concernés.

## 4. Publics concernés

Le projet de création doit concerner le jeune public. Les actions culturelles proposées doivent pouvoir s'élargir aux publics les plus diversifiés possibles.

## 5. Actions d'éducation artistique et culturelle

La mise en œuvre d'actions d'éducation artistique et culturelle constitue un élément central de la résidence.

Les compagnies candidates devront démontrer leur capacité à concevoir et conduire des actions structurées, en lien avec leur projet artistique, tous les formats sont les bienvenus :

- ateliers de pratique ;
- interventions en milieu scolaire, périscolaire ou socio-culturel ;
- rencontres avec les publics ;
- présentations d'étapes de travail ;
- projets participatifs.

## 6. Soutien financier

La Mission Danse de SQY attribuera à la compagnie retenue une aide à la création d'un montant de : **5 000 € sur l'année 2027 et 5 000 € sur l'année 2028.**

Les résidences et actions culturelles feront l'objet de contractualisation avec les communes au cas par cas.

## 7. Critères de sélection

Les projets seront examinés au regard des critères suivants :

- qualité artistique du projet chorégraphique ;
- qualité, cohérence et faisabilité des actions d'éducation artistique et culturelle ;
- capacité à s'adresser à des publics variés ;
- cohérence globale du projet sur la durée de la résidence.

## 8. Modalités de candidature

Les compagnies candidates devront transmettre un dossier comprenant :

- une présentation de la compagnie ;
- une note d'intention artistique ;
- une description du projet de création ;
- des exemples des actions d'éducation artistique et culturelle envisagées ;
- un calendrier prévisionnel ;
- un budget prévisionnel du projet de création et des devis estimatifs des actions culturelles.

## 9. Calendrier

- Date limite de dépôt des candidatures : **24 août 2026 (à 10h)**
- Délibération par un jury composé d'actrices et d'acteurs des communes du territoire qui désigneront la compagnie lauréate : **automne 2026**
- Démarrage de la résidence : **septembre 2027**

# Pour toute question, contactez :

**Charlotte FRANCO,**

Chargée de projets chorégraphiques  
à la Direction de la culture de SQY

Mail : [charlotte.franco@sqy.fr](mailto:charlotte.franco@sqy.fr)

Tél. : 06 89 45 93 47

---



© Illustration Canva